

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le dixième jour du mois de mai deux mille-vingt-deux se tenait, à 18h30, à la Caserne de Normandin, une assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T..

SONT PRÉSENTS :

Mme Isabelle Thibeault, présidente et représentante d'Albanel
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville
M. Daniel Boisclair, vice-président et représentant de la Ville de Normandin
M. Léon-Paul Darveau, représentant de Saint-Thomas-Didyme

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Lyne Groleau, directrice générale
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

EST ABSENTE :

Mme Carole Bouchard, représentante de Saint-Edmond-les-Plaines

1.- Ouverture de la séance

Mme Isabelle Thibeault souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes-ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

56-05-2022

Il est proposé par M. Léon-Paul Darveau, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022

57-05-2022

Il est proposé par M. Daniel Boisclair, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire et extraordinaire du 19 avril 2022.

2.3) Suivi au procès-verbal

Aucun

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun

2.5) Liste des comptes d'avril 2022

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes d'avril 2022 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'avril 2022, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

58-05-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Daniel Boisclair, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'avril 2022 pour un montant de 126 971.14 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 31 mars 2022

La greffière-trésorière présente les états financiers au 31 mars 2022.

2.7) Regroupement de services TI

La directrice explique aux administrateurs la possibilité d'un regroupement de services informatiques avec l'ensemble des municipalités de la MRC Maria-Chapdelaine.

2.8) Courriels adresses

La directrice mentionne que les adresses courriel @regiegeant.ca sont actives pour les différents postes au sein de la régie.

3.- Direction générale

3.1) Génératrice

Il est discuté que la génératrice pourra être utilisé par les municipalités dans certaines situations.

3.2) Suivi – Rencontre DG - GEANT

Un compte-rendu de la rencontre mensuel des directeurs généraux du secteur GEANT est effectué.

3.3) Structure salariale

Une rencontre est prévue prochainement pour présenter la structure salariale aux cadres.

4.- Sécurité Incendie

4.1) Statistiques du service incendie

Le rapport des statistiques du service incendie est déposé aux administrateurs. Il a eu 18 interventions du 1^e janvier au 30 avril 2022 comparativement à 27 interventions en 2021.

4.2) Funérailles à M. Dominic Jean

La greffière-trésorière dépose un bilan des funérailles.

4.3) Orizon mobile – Achat radio portatif

ATTENDU QUE la CNESST exige dans une situation précise que les intervenants lors d'un incendie de porter une radio portative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Daniel Boisclair, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise l'acquisition de radio-portatives pour un montant de 6 873.21 \$ taxes incluse tel que la soumission #037385 d'Orizon mobile.

4.4) Facture – Maison funéraire

ATTENDU QUE lors d'un incendie d'une ferme le 23 mars dernier, le Lieutenant Dominic Jean est décédé;

60-05-2022

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement à la Maison funéraire Hébert & fils pour les frais funéraires du Lt Dominic Jean pour un montant de 12 905.94 \$ taxes incluses.

5.- Sécurité civile

5.1)

6.- Administration

7.- Urbanisme et environnement

7.1) Suivi – Urbanisme

Un suivi mensuel est déposé aux administrateurs.

8.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

8.1) Règlement d'emprunt 14-2022 – Acquisition de camions

Règlement numéro 014-2022 décrétant une dépense de 65 000 \$ et un emprunt de 65 000 \$ pour l'acquisition de camionnettes usagées

ATTENDU que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la régie intermunicipale GEANT, laquelle porte sur divers objets;

ATTENDU que seules les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Didyme et Normandin participent aux objets de l'entente intermunicipale en matière d'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable;

ATTENDU que la Régie juge opportun d'acquérir, au profit de ces quatre (4) municipalités participantes à l'objet en matière d'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, deux (2) camionnettes usagées et d'emprunter la somme pour cette acquisition, le tout étant estimé à 65 000,00\$;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

61-05-2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Beckert, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. La Régie est autorisé à acquérir deux camionnettes usagées pour réaliser

l'objet de l'entente intermunicipale créant la Régie, soit l'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable des municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Didyme et Normandin, pour une dépense de 65 000,00\$, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Mme Nadia Genest, greffière-trésorière, en date du 19 avril 2022, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. La Régie est autorisée à dépenser une somme de 65 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Régie est autorisée à emprunter une somme de 65 000 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une contribution annuelle calculée selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation contenue dans l'entente intermunicipale visant la création de la régie et portant sur l'objet « exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable » dont copie d'un extrait est jointe au présent règlement sous l'annexe B.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, la Régie est autorisée à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Nadia Genest,
Greffière-trésorière

Isabelle Thibeault,
présidente

8.2) Paiement – CEGEP de Shawinigan

ATTENDU QUE M. Frédéric Painchaud a réussi sa formation en eaux usées;

62-05-2022

Il est proposé par M. Léon-Paul Darveau, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la formation au CEGEP de Shawinigan pour un montant de 2 950\$.

9.- Sécurité et Bien-être du milieu de vie

9.1)

10.- Affaires nouvelles

10.1)

11.- Correspondance

11.1) MRC Maria-Chapdelaine – Entente intermunicipale avec la Régie GEANT – ajout d’un nouvel objet

La correspondance est déposée aux archives.

11.2) Municipalité de St-Thomas-Didyme – Entente intermunicipale avec la Régie GEANT – ajout d’un nouvel objet

La correspondance est déposée aux archives.

11.3) Municipalité de St-Thomas-Didyme – Nomination inspecteur

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de questions

Aucune.

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 21 juin 2022 à 18h30 à la Caserne de Normandin.

13.- Levée de l’assemblée régulière

63-05-2022

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l’unanimité des membres présents que l’assemblée soit close à 19h50.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Isabelle Thibeault
Présidente

Je, Isabelle Thibeault, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Thibeault
Présidente